

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Chlor-Tetracyclin- Spray Stricker ad us. vet., spray antibiotique pour animaux

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un spray de 200 ml contient :

Substance active:

Chlortetracycline hydrochloride 5 g (soit 4.65g chlortetracycline)

Excipient:

bêta-carotène (E 160 a) 0.15g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Spray antibiotique

Suspension orange

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Pour animaux

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pour le traitement de plaies superficielles locales des animaux

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Protéger les yeux lors d'une pulvérisation à proximité de la tête. Ne pas utiliser à proximité des pis/tétines des animaux laitiers dont le lait est destiné à la consommation humaine. En cas de besoin, couvrir les pis.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas inhaller les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec la peau, les yeux et les muqueuses, rincer immédiatement les zones concernées avec une quantité d'eau suffisante.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux tétracyclines devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Des réactions d'hypersensibilité au produit peuvent survenir.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.



4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Compte tenu de l'effet bactériostatique de la chlortétracycline, l'utilisation concomitante d'un antibiotique bactéricide doit être évitée en raison d'un risque de diminution de l'efficacité.

4.9 Posologie et voie d'administration

Vaporiser directement dans la plaie. Bien secouer avant utilisation !

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet.

4.11 Temps d'attente

Délai d'attente : 0 jours

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: antibiotique

Code ATCvet: QD06AA02

Chlor-tetracyclin Spray Stricker ad us. vet. contient comme seul principe actif du chlorhydrate de chlortétracycline. L'antibiotique chlortétracycline convient au traitement local des bactéries Gram positives et Gram négatives sensibles à la chlortétracycline, ainsi que des mycoplasmes, des spirochètes et des rickettsies.

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

La chlortétracycline a un effet bactériostatique par inhibition de la synthèse protéique de la cellule bactérienne.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Sans objet.

5.3 Propriétés environnementales

Sans objet.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

beta-carotène (E 160 a)

Isooctane

Isopentane

Propan-Butan 4.2

6.2 Incompatibilités majeures

L'utilisation concomitante d'un antibiotique bactéricide doit être évitée en raison d'un risque de diminution de l'efficacité.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 30 mois



6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon aérosol en aluminium de 200 ml

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Biokema SA

Chemin de la Chatanerie 2

1023 Crissier

021 633 31 31

021 633 31 00

hotline@biokema.ch

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 40824 014 Aérosol de 200 ml

Catégorie de remise B : Remise sur ordonnance vétérinaire

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation: 02.02.1978

Date du dernier renouvellement: 02.09.2021

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

24.07.2019

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.

